

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 77 Formation à la neutralité			
Code	PEGE3B77FF	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be) HELHa Loverval Yvan SCOYS (yvan.scoys@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

Acquis d'apprentissage visés

Néant

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGE3B77FFA Formation à la neutralité 20 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGE3B77FFA Formation à la neutralité 10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et français langue étrangère

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation à la neutralité			
Code	22_PEGE3B77FFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie GOBERT (marie.gobert@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette formation a pour but de préparer les étudiants, futurs enseignants, à se situer par rapport à l'obligation de neutralité dans l'enseignement officiel. L'objectif étant de sensibiliser les futurs enseignants aux différences de culture, de religion, ... tout en adoptant une position neutre c'est à dire qu'ils ne montreront aucun signe d'appartenance et seront ouverts. Ils seront donc, dans un premier temps, sensibilisés aux problèmes inhérents au système scolaire pouvant mettre à mal cette attitude "neutre" et dans un deuxième temps, ils seront invités à parcourir les textes légaux qui font référence à l'obligation de ce principe de neutralité

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- Étendre ses représentations concernant la neutralité dans l'enseignement
- Identifier les informations principales concernant la neutralité dans les textes légaux
- Adopter une posture objective en développant une approche de recherche à propos d'une problématique liée à la neutralité dans l'enseignement

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les étudiants s'interrogeront sur les manières d'introduire cette dimension de neutralité ;

- "Être neutre..." signification de ce concept et difficultés rencontrées sur le terrain liées à cette notion

Ensuite, ils découvriront l'organisation générale de l'enseignement, tout en découvrant quelques grands documents liés à l'évolution de l'enseignement ;

- Décrets neutralité, constitution belge et droits de l'enfant/de l'homme

Ils termineront par un dernier questionnement face au concept de Neutralité et sa mise en pratique ;

- réflexion et conclusions

Démarches d'apprentissage

- Lectures d'articles et textes légaux
- Travail de groupes
- Recueil de données sur le « terrain » ou dans la littérature

- Présentation des attitudes à adopter + « feed-back »

Dispositifs d'aide à la réussite

Aide ponctuelle sur demande de l'étudiant

Sources et références

- Décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (31/03/1994)
- Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003).
- DE CALUWE Jacques (dir.) (2006). Une introduction à la neutralité active. Liège : éd. du CEFAL.(Céfal Sup, n°11). WIAME Bernadette (dir.) (2008). Enseignant et neutre ? Les obligations en communauté française de Belgique. Bruxelles : éd. De Boeck. (Coll. Action !).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- L'organisation générale de l'enseignement : A.G.E.R.S., L'organisation générale de l'enseignement, s.d. - <http://www.enseignement.be/index.php?page=25568>
- Extraits du Pacte Scolaire : http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/05108_023.pdf
- Extraits de la Constitution Belge : http://www.senate.be/doc/const_fr.html
- Décret définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté (31/03/1994) - http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/18312_000.pdf
- Décret organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement (17/12/2003) - http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/28381_000.pdf

4. Modalités d'évaluation

Principe

Un travail réflexif sur la neutralité dans l'enseignement constituera l'évaluation de ce cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100			Trv	100
Période d'évaluation						

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Que ce soit pour le Q1 ou le Q3, le travail constitue l'unique forme d'évaluation de ce cours.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).